



**SUR L'ADMISSION POST-BAC A L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE**

**1<sup>ère</sup> étape**

**Dépôt des candidatures**

**Du 20/01 au 20/03**

**sur le portail post-bac / Orientation active**

Qui est concerné par l'admission post-bac ?

Vous êtes concerné si :

- vous êtes scolarisé en Terminale quelle que soit la série du baccalauréat,
- vous êtes déjà titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent,
- pour les étrangers : uniquement si vous êtes scolarisé dans un lycée français à l'étranger **ou** vous êtes déjà titulaire titulaire d'un bac français à l'étranger **ou** vous postulez sur une filière sélective à l'Université de Bourgogne (DUT, DEUST).

et que vous souhaitez intégrer une première année à l'Université.

*Attention :*

*s'informer sur les conditions d'accès à certaines formations.*

Quel est le nombre maximal de demandes ?

➤ Vous pouvez formuler jusqu'à 36 demandes, avec un maximum de 12 demandes par grand type de formation.

Quel est le nombre minimal de demandes ?

➤ Il n'y a pas de minimum de vœux à formuler. Toutefois, si vous souhaitez intégrer une filière sélective, vous avez tout intérêt à multiplier le nombre de demandes.

La hiérarchie des vœux est-elle importante ?

➤ Les propositions d'admission résulteront de la confrontation de l'ordre des vœux exprimés des candidats et les classements des établissements. L'ordre de vos vœux conditionne l'unique proposition d'admission qui vous sera donnée à chacune des trois phases d'admission.

La hiérarchie des vœux peut être modifiée jusqu'au 6 juin.

Jusqu'à quelle date est-il possible de saisir ses vœux ?

➤ Vous pouvez saisir vos vœux jusqu'au 20 mars 2009, date après laquelle vous ne pourrez plus saisir de vœux ou en supprimer.

Toutefois, vous pouvez modifier la hiérarchie des vœux jusqu'au 6 juin.

Qu'est-ce que l'orientation active ?

➤ Si vous souhaitez intégrer une filière de l'université (hors DUT et DEUST), vous pouvez bénéficier d'une aide à l'orientation pour vous permettre de choisir en toute connaissance votre filière.

Deux types d'orientation active sont menés à l'Université :

**- Orientation sollicitée :**

Il vous appartient de demander un avis sur la filière sur laquelle vous êtes candidat. L'Université étudiera votre demande en fonction de vos résultats scolaires et de votre projet professionnel et vous donnera un avis.

**- Orientation pour tous :**

Certaines filières ont opté pour l'orientation pour tous. Si vous vous portez candidat pour ces filières, vous recevrez systématiquement un avis. Vous n'avez pas besoin d'en faire la demande.

Les filières qui ont opté pour l'orientation pour tous :

- médecine / pharmacie,
- 1<sup>re</sup> année de licence STS : mathématiques, informatique, chimie, physique, électronique, mécanique,
- 1<sup>re</sup> année de licence sciences de la vie et de la terre.

Dans tous les cas, il ne s'agira que d'un conseil, vous resterez libre de votre choix.

Quelles sont les formations de l'Université concernées par ces dossiers de candidatures ?	➤ Seules les filières sélectives de l'Université (DUT, DEUST) nécessitent un dossier de candidature.
Comment est constitué le dossier de candidature ?	➤ Le dossier de candidature se compose de : <ul style="list-style-type: none"><li>- la fiche de vœu signée que le candidat aura imprimée à partir du site,</li><li>- la fiche pédagogique renseignée par les professeurs et chef d'établissement et imprimée par l'établissement scolaire,</li><li>- les pièces justificatives demandées spécifiquement pour chaque formation.</li></ul>
Qui envoie ce dossier de candidature à l'Université ?	➤ Pour les DUT et DEUST, il vous appartient d'envoyer le dossier à l'adresse indiquée sur le site.
Comment vérifier que ce dossier de candidature est bien parvenu ?	➤ En vous connectant sur le site des admissions post-bac, vous disposez d'un module « suivi de dossiers ».  Trois cas peuvent se présenter : <ul style="list-style-type: none"><li>- le dossier est bien arrivé (complet) : la mention « dossiers complets » apparaît ;</li><li>- le dossier est bien arrivé mais il manque des pièces : la mention « dossiers incomplets » s'affiche ;</li><li>- le dossier n'est pas arrivé : la mention « dossiers non reçus » apparaît.</li></ul> Dans ces deux derniers cas, il faut être vigilant et faire le nécessaire rapidement.

Que sont les phases d'admission ?	<p>➤ Elles sont au nombre de trois. Lors de chacune de ces phases, une proposition pourra être faite.</p> <p>Cette proposition résultera de la confrontation des vœux exprimés par les candidats et le classement des propositions par les établissements d'enseignement supérieur.</p>
Que dois-je faire à ces 3 phases d'admission ?	<p>➤ Vous disposerez de 72 heures pour répondre à la proposition qui vous a été faite.</p>
Quelles sont les réponses possibles à ces 3 phases d'admission ?	<p>➤ Quatre types de réponses seront possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Oui définitif : « j'accepte la proposition et je quitte la procédure »,</li><li>- Oui, mais : « j'accepte la proposition mais je reste dans la procédure »,</li><li>- Non, mais : « je renonce à la proposition mais je reste dans la procédure »,</li><li>- Démission générale : « je ne désire pas donner suite à ma candidature et je quitte la procédure ».</li><li>-</li></ul>
Suis-je concerné par les trois phases d'admission ?	<p>➤ La phase 1 concerne tous les candidats.</p> <p>Les phases 2 et 3 concernent ceux qui n'ont pas répondu « oui définitif » ou « démission générale » ou qui n'ont pas eu de proposition, lors de la précédente phase.</p>
Que dois-je faire après un « Oui définitif » ?	<p>➤ En répondant « oui définitif », vous venez d'accepter la proposition qui vous est faite.</p> <p>Il conviendra ensuite de réaliser votre inscription administrative. Un message sur écran précisera les modalités (dates, organisation...).</p>

<p>A quel moment puis-je répondre « Oui, mai » ?</p>	<p>➤ « Oui, mais » est la réponse à une proposition d'admission sur un vœu autre que le vœu n°1. Cette réponse permet de conserver la proposition d'admission tout en demeurant candidat sur des vœux mieux placés. Elle ne concerne que les phases 1 et 2, la dernière phase (phase 3) ne donnant lieu qu'à une réponse définitive, sauf exception (écoles en cinq ans, vœu en apprentissage).</p>
<p>Quelle est la conséquence du « non, mais » ?</p>	<p>➤ Cette réponse permet de refuser une proposition d'admission tout en conservant une possibilité d'admission sur des vœux mieux placés. Attention, l'utilisation du « non, mais » implique l'impossibilité d'être admis ultérieurement dans la formation qui vient d'être refusée.</p>
<p>Que dois-je faire si je n'ai eu aucune proposition d'admission à la fin des 3 phases d'admission ?</p>	<p>➤ Il est possible de ne pas avoir de proposition à la fin des trois phases d'admission. Dans ce cas, il est vivement conseillé de participer à la procédure complémentaire.</p>

Qui est concerné par la procédure complémentaire ?

- - les candidats qui ne se sont pas inscrits à la procédure normale,
- les candidats qui se sont inscrits à la procédure d'admission et qui n'ont sélectionné aucune formation,
- les candidats qui se sont inscrits et qui n'ont eu aucune proposition d'admission à l'issue des deux premières phases d'admission,
- aux candidats admis en L1 mais désireux de postuler sur une filière sélective (sur places vacantes).

En quoi consiste la procédure complémentaire ?

- - Procédure complémentaire sur places vacantes :  
Elle a pour objet de mettre en relation les établissements qui ont encore des places vacantes et les candidats qui n'ont pas de proposition d'admission.
- Procédure complémentaire sur toutes filières universitaires non sélectives :  
Elle a pour but de pré-inscrire le candidat et lui permettre par la suite de s'inscrire à l'Université de Bourgogne.

Quelles sont les étapes pour la procédure complémentaire ?

- Quatre étapes constituent la procédure d'admission complémentaire :
  - 1/ vœux internet sur le site « admission-postbac.fr »
  - 2/ constitution du dossier exclusivement sur internet,
  - 3/ candidatures (sélection des formations, suivi des candidatures, réponses),
  - 4/ admission.